

PHI-6952 Éthique et sciences biologiques, volet agro-environnemental.

Chargé d'enseignement: Louis-Etienne Pigeon

I BUT DU COURS

Ce cours s'adresse en particulier aux étudiants au programme DESS en agriculture, alimentation et société. Ce cours vise à analyser les enjeux éthiques contemporains liés au développement des sciences biologiques qui ont des impacts sur l'être humain et son environnement. Les objectifs du cours sont à la fois théoriques et pratiques.

II OBJECTIFS

Parmi les objectifs, l'étudiant apprendra à reconnaître et différencier les concepts de base en éthique de l'environnement (développement durable, biodiversité, principe de précaution, responsabilité, intégrité des écosystèmes, etc.) en lien avec les principales théories éthiques (utilitarisme, kantisme, éthique de la discussion). Ce cours ouvrira également sur des notions plus récentes propres à l'éthique de l'environnement comme l'éthique des milieux humains et l'éthique de la terre. À cela s'ajoutent des notions en philosophie politique (libéralisme, marxisme, communautarisme) afin de mieux comprendre les enjeux de la modernité qui se retrouvent au sein des développements en sciences biologiques.

Objectifs de connaissance

- a. Développer ses connaissances en matière de philosophie éthique contemporaine
- b. Connaître les enjeux éthiques actuels liés à la pratique et au développement des sciences biologiques dans leur dimension environnementale

Objectifs d'habiletés intellectuelles

- a. Reconnaître les enjeux éthiques sous-jacents aux sciences
- b. Développer des compétences en matière d'argumentation et d'analyse éthique

III CONTENU

Les thèmes choisis peuvent varier d'une année à l'autre. Il s'agit de thèmes fondamentaux et de problèmes contemporains liés aux développements des sciences biologiques, et suscitant une réflexion éthique – le but étant d'inspirer l'agir et la responsabilité professionnelle. Le volet environnement privilégie les thèmes qui concernent des sujets liés aux concepts de transformation des espaces, de l'écologie et

de gestion des territoires, tout en ouvrant sur les problématiques humaines de ces enjeux.

CALENDRIER :

Mardi 16 janvier : Introduction à l'éthique de l'environnement

Mardi 23 janvier : Les éthiques animales et la question de la souffrance

Mardi 30 janvier : Les éthiques de l'environnement : anthropocentrisme, biocentrisme et écocentrisme

Mardi 6 janvier : Activité de discussion en classe

Mardi 13 février : La question de la bioéconomie et la marchandisation des corps

Mardi 20 février : Les changements climatiques et la vérité scientifique, quelques questions concernant l'intégrité des chercheurs

Mardi 27 février : Examen de mi-semestre

Mardi 6 mars : *Semaine de lecture*

Mardi 13 mars : L'enjeu de la technique, pilotage et pro-vocation de la nature, le catastrophisme et le principe de précaution

Mardi 20 mars: Habiter ou exploiter le Québec : les parcs, les réserves naturelles et le milieu humain

Mardi 27 mars: La nature, visions religieuses, éthique et conceptions du monde : Intendance et *Wu Wei*, deux éthiques religieuses de la nature

Mardi 3 avril: Activité de discussion en classe

Mardi 10 avril: Révision générale du cours. Le développement durable au Québec

Mardi 17 avril: Examen final en classe

IV FORMULE PÉDAGOGIQUE

Les séances en classe se composent de différentes parties :

- 1) Cours magistral dispensé par le chargé de cours.
- 2) Pour certains cours, un invité viendra présenter une conférence portant sur le sujet, notamment sur la biologie animale et la gestion des territoires.
- 3) Discussions en classe en petits groupes, soit sur des analyses de cas, les textes à lire ou des problématiques choisies par l'enseignant.

V LECTURES OBLIGATOIRES ET LECTURES SUGGÉRÉES

Les textes obligatoires et les lectures complémentaires suggérées seront disponibles en format électronique sur le site du cours à partir du Portail ENA.

VI MODE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION :

Évaluation du cours : à cinq reprises durant le semestre, une fiche d'évaluation sera distribuée au début du cours. Une période de dix minutes sera accordée à la fin du cours pour la remplir. Chaque évaluation remplie sera créditée pour 2 points de participation.

[5 X 2 = 10 points]

Un travail à faire par groupe de 2 ou 3 personnes. Le travail consiste en une dissertation écrite (environ 10 pages) qui traite d'un sujet relié à l'éthique de l'environnement dans une perspective agroalimentaire. Les étudiants doivent effectuer un travail de recherche dans la littérature spécialisée et développer une réflexion personnelle sur le sujet.

Le travail doit être rendu en classe le **20 mars 2018**.

[30 points]

Une évaluation en classe à la mi-session. L'examen est constitué d'un cas pratique ainsi que de quelques questions de compréhension.

Cette évaluation aura lieu le **27 février 2018**.

[20 points]

Examen écrit avec questions à développement court. La structure générale de l'examen est la suivante : une analyse de cas avec des questions portant sur les problèmes éthiques en cause, environ six questions à développement court sur le contenu théorique du cours.

L'examen aura lieu le **17 avril 2018**.

[40 points]

VII CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION :

Les critères généraux d'évaluation sont liés aux objectifs du cours. On tiendra compte en particulier de la clarté de l'expression écrite, de la rigueur et de la cohérence de l'argumentation.

VIII ECHELLE DE NOTATION ET PLAGIAT

1. L'échelle de notation est celle qui est en vigueur à la Faculté de philosophie.
2. Le plagiat est tout à fait à proscrire. Voir à ce sujet le site internet de la Faculté et le Règlement des études
3. Citer vos sources selon les règles préconisées est d'une importance capitale. Pour plus d'informations à ce sujet, consulter les sites suivants :

<http://www.bibl.ulaval.ca/chercher-autres-sujets/citer-ses-sources>
<http://www.bibl.ulaval.ca/diapason/plagiat/plagiat.htm>
<http://www.bibl.ulaval.ca/aide-a-la-recherche/formations-et-tutoriels>

4. L'échelle de notation est celle qui est en vigueur à la Faculté de philosophie.

ÉTUDIANTS AYANT UN HANDICAP :

Voir la *Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires*, à l'adresse suivante : <http://www.aide.ulaval.ca/cms/site/cocp/pid/1936>